

GENÈVE  
UN CANTON  
DE NATURE  
bienvenue!

# Réserve naturelle La Foretaille



RÉPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Collex-Bossy



## Carte d'identité de la réserve naturelle

|   |  |
|---|--|
| <b>Commune – Propriétaires</b>                  | Collex-Bossy – Etat de Genève.   |
| <b>Localisation</b>                             | Située au sud des Bois de Versoix, au cœur de la zone agricole de Collex-Bossy.  |
| <b>Surface</b>                                  | 6,9 hectares de forêt humide.  |
| <b>Accueil des visiteurs</b>                    | Les visiteurs peuvent découvrir la richesse naturelle du site à pied, même si aucun cheminement balisé ne traverse la réserve. |
| <b>Historique</b>                               | Zone humide naturelle, améliorée par la création d'un étang dans les années 1980 et par des mesures de renaturation en 2011.   |
| <b>Milieux d'intérêt</b>                        | Forêt claire marécageuse.  |
| <b>Pour les curieux de nature</b>               | Petite nymphe au corps de feu, grenouille agile, loriot d'Europe, sanglier, laïche à utricules recourbés.                      |
| <b>Pour les plus naturalistes</b>               | Bacchante, triton palmé, laïche des rives, isolépis sétacé, utriculaire.   |
| <b>Date de la première mise sous protection</b> | Réserve naturelle depuis 2009.   |

### Accueil des visiteurs

Bienvenue à la réserve naturelle de La Foretaille! Celle-ci est située en rive droite du Léman, entre le cours d'eau de la Versoix et le village de Collex-Bossy, où le stationnement est possible (parkings publics au centre du village).

La réserve est bordée par une route, des dessertes agricoles et par un parcours cavalier balisé. Les visiteurs pourront découvrir la richesse naturelle du site à pied, malgré l'absence de cheminement spécifique au sein de son périmètre.



La réserve depuis la piste cavalière, qui la longe à l'ouest.

Un chemin de randonnée pédestre situé à proximité vous permet de rejoindre aisément le massif des Bois de Versoix, au nord de la réserve.



**Afin de respecter la flore sensible et de limiter de dérangement de la faune, les chiens, même tenus en laisse, ainsi que la cueillette, ne sont pas autorisés dans la réserve.**

### Historique du site

La topographie du site et la nature argileuse de son sol retiennent les eaux de pluie et confèrent à la réserve de La Foretaille un caractère naturellement humide. Le Nant de Foretaille, affluent de la Versoix prend sa source à la sortie de la réserve.

Afin de développer le caractère aquatique du site et de diversifier les milieux, le Service des Forêts, de la Faune et de la Protection du paysage (Etat de Genève) a creusé un étang au cœur du bois dans les années 1980. Des mesures de renaturation, en 2011, ont ensuite permis de valoriser cette caractéristique favorable à la diversité.

## Cartes historiques



1932 Quelques zones d'exploitations forestières.



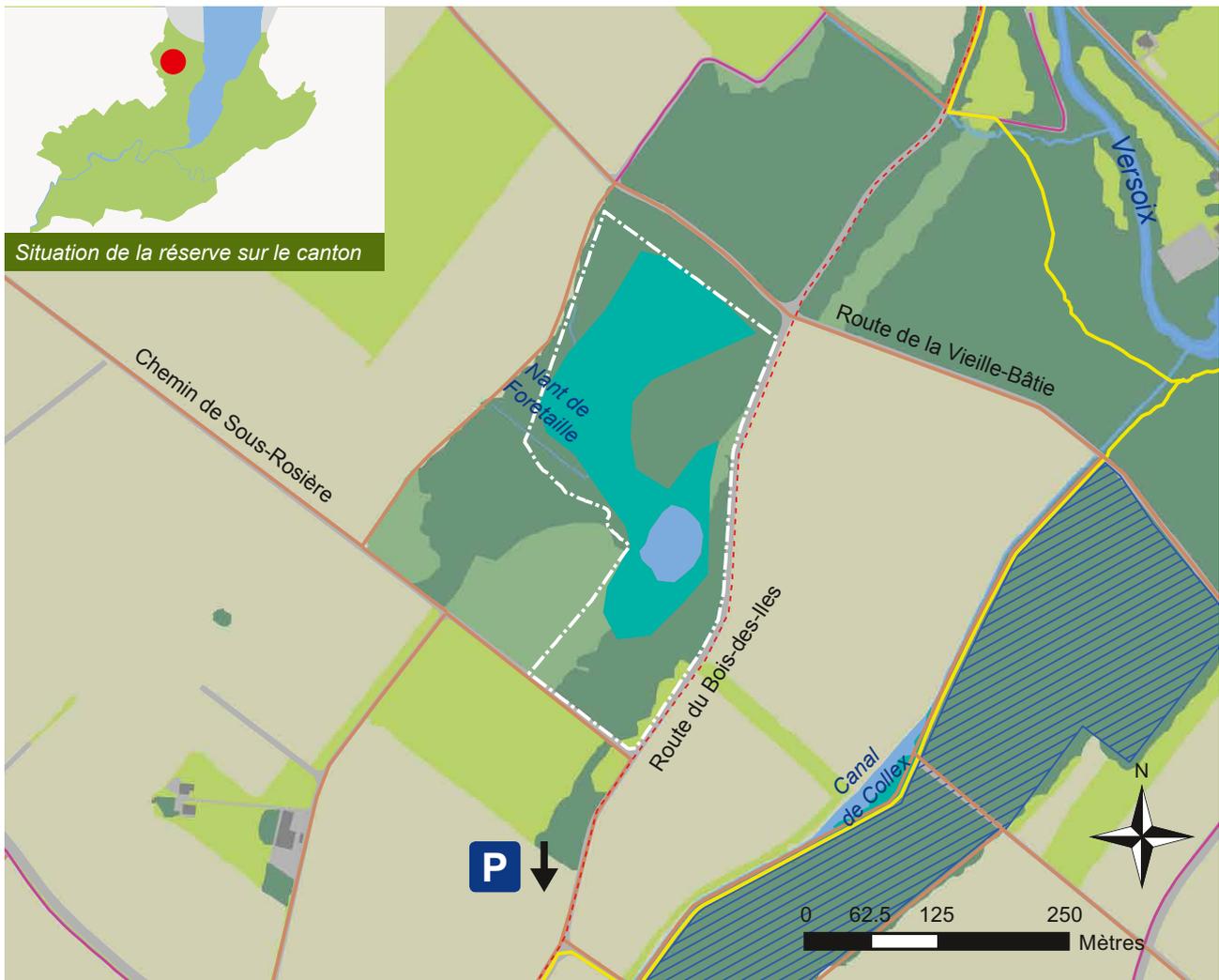
1986 Création de l'étang sous la ligne à haute-tension mise en place dans les années 1960.



2012 Quelques mois après les travaux de renaturation.

— Périmètre de la réserve naturelle

0 62.5 125 250 Mètres



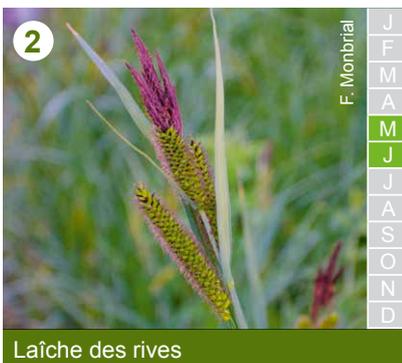
### Accès, cheminements et infrastructures

- |   |   |
|---|---|
|  Périmètre de la réserve naturelle                   |  Zone ouverte, prairie                 |
|  Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre  |  Forêt                                 |
|  Cheminement autorisé                                |  Forêt claire                          |
|  Routes et chemins                                   |  Plans d'eau, cours d'eau              |
|  Frontière   |  Zone humide                           |
|  Itinéraire cycle évasion :<br>Route du Pied du Jura |  Zone agricole                         |
|   |  Zone bâtie                            |
|   |  Accès autorisé aux chiens sans laisse |
|   |  Parking à disposition                 |



## Pour les curieux de nature

Au cœur du sous-bois de La Foretaille



**Pourquoi ce nom?**  
L'étymologie de Foretaille viendrait de « Forêt-Talle », proche du lieu-dit « Forest Alle », du latin « foresta » (la forêt) et « forestare » (prohiber, interdire).

### Pour en savoir plus...

La réserve de La Foretaille a comme principale vocation la préservation de plans d'eau aux rives marécageuses, en relation avec une forêt au sous-bois lumineux et humide.

Plusieurs espèces de batraciens (grenouille agile, triton palmé, crapaud commun) trouvent dans le périmètre de la réserve tous les éléments requis pour accomplir leurs cycles biologiques : gouilles pour la reproduction, buissons et tas de branches pour l'hivernage. La grande faune trouve refuge dans ce boisement implanté en zone agricole : il n'est pas rare d'y apercevoir un sanglier ou un chevreuil, venu se nourrir ou se reposer avant de rejoindre d'autres forêts du massif.

La présence de l'étang et de milieux humides permettent à plusieurs espèces floristiques d'intérêt de se développer : l'isolépis sétacé (*Isolepis setacea*), la laïche à utricules recourbées (*Carex lepidocarpa*) ou encore le potamot nageant (*Potamogeton natans*) et l'utriculaire (*Utricularia australis*). La réserve naturelle de La Foretaille est ainsi une zone prioritaire pour la conservation de la flore cantonale.

Suite aux travaux effectués en 2011, la réserve est maintenant également favorable aux besoins de la bacchante (*Lopinga achine*), un papillon forestier rare et exigeant, inféodé aux forêts claires avec un sous-bois assez lumineux, peu embroussaillé et très riche en graminées. Sa



Les forestiers laissent sur place des tas de bois, bénéfiques à nombre d'espèces.

présence à moins d'un kilomètre de la réserve peut faire espérer son retour prochain sur le site.

### Mesures de gestion et de restauration

Un plan de gestion a été établi en 2007. Il définit les mesures à mettre en œuvre afin de renaturer le site tout en favorisant la biodiversité.

Ainsi, la forêt a été éclaircie (chênaie claire), une lisière étagée a été mise en place entre la forêt et la zone humide et la prairie présente sous la ligne haute-tension (déjà existante au milieu du XX<sup>e</sup> siècle) a été rouverte et élargie. L'intérêt de cette prairie fleurie est complété par le maintien d'une butte favorable aux orchidées, qui ont une préférence pour les milieux plus secs et bien exposés.

Le caractère humide de la réserve a aussi été grandement amélioré : augmentation de la surface de la roselière (magnocariçaie), mise en place d'andains (digues en argile) en amont de l'étang (meilleure rétention de l'eau et contrôle

#### Les poissons rouges, un danger pour la biodiversité

Les poissons rouges, originaires d'Asie, sont souvent relâchés en milieu naturel par des particuliers. Comme ils s'adaptent très bien à leur nouveau milieu, ils se multiplient rapidement et se nourrissent de têtards, de larves d'amphibiens et d'insectes, mais également de plantes aquatiques. Cette espèce est inscrite sur la liste des espèces invasives de Suisse car une fois installée, elle peut avoir de sérieuses conséquences sur les espèces indigènes et est très difficile à maîtriser. L'étang de Foretaille a été asséché en 2011 par pompage, ce qui a permis de réduire sensiblement la population de poissons rouges, mais elle n'a pas été totalement éradiquée.

des surverses) et agrandissement de l'étang principal. De plus, des gouilles ont été creusées pour augmenter les sites potentiels pour les amphibiens et des mesures d'élimination des poissons rouges ont été appliquées dans l'étang.

Afin de maintenir un sous-bois herbacé et une végétation marécageuse typique, des mesures d'entretien sont mises en place et permettent d'éviter l'emboisement. La prairie fleurie est aussi régulièrement fauchée.



L'étang après travaux d'agrandissement.

### Mesures de gestion récentes

|  |      |
|--|------|
| Augmentation des surfaces en eau (temporaire ou permanente), éclaircie de la forêt et ouverture de la prairie sous la ligne haute-tension. | 2011 |
|--|------|

### Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'appli-

cation (RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

### Protections cantonales

|   |                     |
|---|---------------------|
| Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)        | depuis 2009         |
| Sites prioritaires pour la conservation des plantes vasculaires (RPPMF, L4 05.11) | depuis 2011 (n°137) |

### A propos

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : [www.ge.ch/nature/reserves](http://www.ge.ch/nature/reserves)

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève : espèces et sites prioritaires, 2011. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Mes notes de terrain

